

2012_A002

OBJET : Ressources - Finances - Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du Plateau de Bertoire à Lambesc

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dabbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Helliott donne pouvoir à GERACI Gérard - CONTE Marie-Angé donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARCIA Daniel donne pouvoir à SLISSA Monique - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy - AMIEL Michel - BURLE Christian - DEMENGE Jean - DEVESA Brigitte - JOUVE Mireille - MALLET Raymond - MERSALI Malik - PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 MARS 2012

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources /Finances

Objet : Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du Plateau de Bertoire à Lambesc.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la Communauté pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 2 300 000 € sur l'exercice 2012.

En effet, conformément à l'article 28.7 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2011_B010 du 21 janvier 2011, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le contrat de concession relatif à l'aménagement de la ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc, concédé à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Par courrier en date du 26 janvier 2012, la SPLA Pays d'Aix Territoires a transmis à la CPA un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour lancer les travaux d'aménagement. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 28.7 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2012, d'un montant de 2 300 000€, remboursable avant le 31 décembre 2012, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1523-2;

VU la délibération n°2011_B010 du Bureau Communautaire du 21 janvier 2011 portant sur l'approbation de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 7 février 2012,

VU le courrier de sollicitation en date du 26 janvier 2012 du Directeur de la SPLA Pays d'Aix Territoires accompagné du bilan prévisionnel actualisé de l'opération ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 février 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 2 300 000 euros sur l'exercice 2012 remboursable au 31 décembre 2012 dans le cadre de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc ;

- **APPROUVER** les termes de la Convention d'avance de trésorerie entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix territoires ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PLATEAU DE BERTOIRE A LAMBESC

Convention d'avance de trésorerie pour 2012 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 15 mars 2012,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des terrains et immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2012.

Cette avance de trésorerie s'élève à 2 300 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint dans le courrier de demande du 26 janvier 2012.

Cette avance de trésorerie 2012 consentie par la CPA sera versée au mois d'avril 2012 et elle devra être remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires au plus tard le 31 décembre 2012.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2012, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

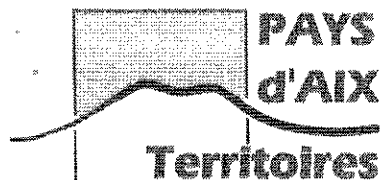
Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ



Société Publique Locale d'Aménagement

MOYENS GENERAUX
Service CC/PRIPR
ARRIVÉE

Aix en Provence, le 26 Janvier 2012

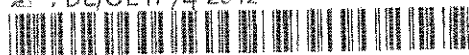
30 JAN. 2012
Lola des 168
Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix-en-Provence

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
Monsieur Paul SERRE
Directeur Général des Services
CS 40868
13 626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

OBJET : ZAC BERTOIRE LAMBESC

Avance de trésorerie

act
DL/OL n°74-2012



2012015PLR74

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Bertoire, et devant démarrer les travaux de construction de la phase 1, nous sollicitons auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, une avance de trésorerie de 2.300.000 € pour couvrir les premières dépenses de foncier et de contrats. Nous proposons de rembourser ce montant au 31 Décembre 2012 et de renouveler notre demande pour 2013.

En effet, notre plan de trésorerie fait ressortir un besoin de 2.300.000 € pour l'année 2012, comme indiqué sur le plan de trésorerie du bilan prévisionnel attaché.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir confirmer, par courrier, la date à laquelle le Conseil Communautaire pourra délibérer.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur

Jean-Louis VINCENT

ZAC Bertoire 1° tranche Bilan prévisionnel dynamique novembre 2011 avance trésorerie CPA.xls

TCZ0012612

EXPENSES EN FC		Total	2011	2012	2013	2014	2015 EST. P.135
FONCIER (Acquisitions, sondages, archéologie, frais d'acte, taxes foncières HONORAIRES (géomètre, BET, Architecte paysagiste...))		168 780	10 260	168 780	10 260	10 260	10 260
		102 600		61 560			
ETUDES		2 300 000		1 840 000	230 000	115 000	115 000
		230 000	0	184 000	23 000	11 500	11 500
TRAVAUX (VRD, rétention, Giratoire...)		6 000	2 000	2 000	1 000	1 000	
		205 702	858	147 179	27 948	13 843	15 873
ALBAS							
FRAIS DIVERS							
REMUNERATION SEMEPA							
TVA non récupérable							
CHARGES FINANCIERES		125 000	5 000	50 000	35 000	25 000	10 000
TOTAL DEPENSES EN FC		3 138 082	18 118	2 453 519	327 208	176 603	162 633
RECETTES EN FC		3 138 082	18 118	2 453 519	327 208	176 603	162 633
CESSION TERRAINS D'ACTIVITES 50000*60		3 000 000		150 000	1 350 000	600 000	900 000
PARTICIPATIONS CONCEDEANT EN FONCIER		140 000		140 000			
PARTICIPATIONS CONCEDEANT EN NUMERAIRE		0					
RECETTES DIVERSES							
Solde cumulé		1 918	-18 118	-2 163 519	1 022 792	423 397	737 367
Mobilisation avance de trésorerie		1 918	-18 118	-2 181 637	-1 158 846	-735 449	1 918
Remboursement avance de trésorerie				2 300 000	1 300 000	900 000	
Solde		1 918	-18 118	136 461	22 792	23 397	-162 633
Solde cumulé		1 918	-18 118	118 363	141 154	164 551	1 918

OBJET : Ressources - Finances - Avance de trésorerie 2012 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du Plateau de Bertoire à Lambesc

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	133
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	133
Majorité absolue	67
Pour	133
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



20 MARS 2012